



3.2 Règlement Graphique

Version	Date
PLUi arrêté	11 juillet 2019
PLUi approuvé	27 février 2020
Modification Simplifiée N°1 du PLUi approuvée	6 mai 2021

Vu pour être annexé à la délibération n° 20210506D06B approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi de la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud en date du 06/05/2021

Le président,
Pierre Froustey

